

## Minister for International Trade

Ministre du Commerce International

Ottawa, Canada K1A 0G2

FEB 1 8 2000

Son Excellence Herminio Blanco Mendoza Secrétaire au Commerce et au Développement industriel Alfonso Reyes 30, Piso 10 Col. Hipodromo Condesa 06179 México, D.F. México

Monsieur le secrétaire,

J'ai l'honneur de confirmer l'entente, telle qu'énoncée dans les annexes à cette lettre, intervenue entre les délégations du Canada, des États-Unis du Mexique et des États-Unis d'Amérique au sein du Groupe de travail sur les règles d'origine, établi conformément à l'article 513 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ci-après dénommé l'« ALÉNA »), visant à apporter des rectifications techniques à l'annexe 401 et à l'annexe 403.1 de l'ALÉNA. Ces rectifications techniques ne constituent pas des changements substantiels à l'ALÉNA et ont pour seul objet d'assurer la concordance entre les annexes et les lois tarifaires des Parties.

Je confirme que la présente lettre, dont les versions française et anglaise font également foi, et ses annexes, votre lettre, ainsi que votre lettre à Madame l'ambassadeur Barshefsky et sa lettre de confirmation en réponse, constitueront un accord entre nos trois gouvernements. Je confirme également que cet accord entrera en vigueur le 1er mars 2000, sur échange de notifications écrites confirmant l'accomplissement des procédures juridiques prévues dans chacune des Parties.

Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire, l'assurance de ma

considération distinguée.

Pierre S. Pettigrew

p.j. c.c. Son Excellence Madame l'ambassadeur Charlene Barshefsky, Représentante au Commerce des États-Unis